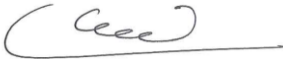


Portée d'inspection selon la norme ISO/CEI 17020

IDENTIFICATION

	Code Projet	N° doc	indice	nb. pages
Identification interne	HNVFRA9051P02T04	RB160047	C	8

	établi par	vérifié par	approuvé par
prénom, nom	Jean-Pierre CHAUSSOY	Gérard FARIZON	Nicolas MOSSER
fonction	Directeur d'inspection	Directeur technique	Directeur Général
date	25/06/2018	25/06/2018	25/06/2018
visa			

SOMMAIRE / TABLE DES MATIERES

1. PORTEE D'INSPECTION	3
------------------------------	---

1. PORTEE D'INSPECTION

Portée d'inspection selon la norme NF ISO/EN17020

NF ISO/EN17020

Inspection

Examen d'un produit (3.2), **d'un processus** (3.3), **d'un service** (3.4) ou d'une installation, ou de leur conception, et détermination de leur conformité à des exigences spécifiques ou, sur la base d'un jugement professionnel, à des exigences générales

3.3 Processus

Ensemble d'activités corrélées ou interactives qui transforme des éléments d'entrée en éléments de sortie.

3.4 Service

Résultat, généralement immatériel, d'au moins une activité nécessairement réalisée à l'interface entre le fournisseur et le client

NOTE 1 : La prestation d'un service peut impliquer par exemple :

- une activité réalisée sur un produit tangible fourni par le client (par exemple réparation d'une voiture),
- une activité réalisée sur un produit immatériel fourni par le client (par exemple une déclaration de revenus nécessaire pour déclencher l'impôt),
- la fourniture d'un produit immatériel (par exemple fourniture d'informations dans le contexte de la transmission de connaissances), et
- la création d'une ambiance pour le client (par exemple dans les hôtels et les restaurants).

Portée d'accréditation

La portée d'accréditation demandée par l'organisme AUDIT SAFE est la suivante :

- **Organisme de type A selon la norme NF ISO/EN17020**

W10- TRANSPORTS	
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
10.1 -Transports Guidés	
<p>10.1.5- Prestations d'organisme qualifié agréé pour procéder à l'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation de systèmes ou sous-systèmes ferroviaires ou de transports publics guidés</p> <ul style="list-style-type: none"> • Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation relatives aux sous-systèmes ferroviaires nouveaux ou substantiellement modifiés <ul style="list-style-type: none"> ○ Missions d'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation du sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Infrastructure" ○ Missions d'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation du sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Contrôle-Commande et signalisation" ○ Missions d'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation du sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Energie" ○ Missions d'évaluation de la sécurité de la conception et de la réalisation du sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Matériel roulant à l'exclusion des wagons de marchandises" 	<p>Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'orientation des transports intérieurs (dite Loi "LOTI")</p> <p>Décret n° 2006-1279 du 19 octobre 2006 modifié relatif à la sécurité des circulations ferroviaires et à l'interopérabilité du système ferroviaire</p> <p>Arrêté du 21 décembre 2007 relatif à l'agrément des experts ou organismes qualifiés pour évaluer la conception et la réalisation de systèmes ou sous-systèmes ferroviaires nouveaux ou substantiellement modifiés (dit arrêté "EOQA")</p> <p>Arrêté du 31 décembre 2007 relatif aux autorisations de réalisation et de mise en exploitation commerciale de systèmes ou sous-systèmes de transport ferroviaire nouveaux ou substantiellement modifiés (dit arrêté "mise en exploitation commerciale") - (abrogé)</p> <p>Arrêté du 23 juillet 2012 relatif aux autorisations de réalisation et de mise en exploitation commerciale de véhicules ou autres sous-systèmes de transport ferroviaire nouveaux ou substantiellement modifiés</p> <p>Spécifications Techniques d'interopérabilité, Normes harmonisées, fiches UIC applicables au sous-système considéré</p>

W10- TRANSPORTS

Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
10.1 -Transports Guidés	
<ul style="list-style-type: none"> • Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation relatives aux sous-systèmes de transports publics guidés nouveaux ou substantiellement modifiés <ul style="list-style-type: none"> ○ Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Infrastructure" ○ Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Contrôle-commande et signalisation ferroviaire" ○ Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Energie" ○ Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Matériel roulant" ○ Missions d'évaluation de la sécurité de la conception, de la réalisation ou de l'exploitation des systèmes de transports publics guidés relatifs au domaine de nature structurelle "Insertion urbaine des tramways" 	<p>Loi n° 82-1153 du 30 décembre 1982 modifiée d'orientation des transports intérieurs (dite Loi "LOTI")</p> <p>Loi n°2002-3 du 3 janvier 2002 modifiée relative à la sécurité des infrastructures et systèmes de transport, aux enquêtes publiques après évènement de mer, accident ou incident de transport terrestre ou aérien et au stockage souterrain de gaz naturel, d'hydrocarbures et de produits chimiques (dite Loi "SIST")</p> <p>Décret n°2003-425 du 9 mai 2003 modifié relatif à la sécurité des transports publics guidés</p> <p>Arrêté du 23 mai 2003 modifié et ses annexes relatif aux dossiers de sécurité des systèmes de transport public guidés urbains</p> <p>Autres arrêtés d'applications (et leurs annexes) du décret n°2003-425</p> <p>Guide d'application du STRMTG</p> <p>Guides techniques du STRMTG</p> <p>Textes réglementaires, spécifications techniques et normes rendus applicables par le Dossier Préliminaire de Sécurité</p>

W10- TRANSPORTS	
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
10.1 -Transports Guidés	
<p>10.1.6- Prestations d'organisme d'évaluation de la sécurité dans le cadre de la mise en œuvre de la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques en application de la directive 2004/49/CE concernant la sécurité des chemins de fer communautaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation indépendante de l'application du processus de gestion des risques et des résultats de ce processus pour les sous-systèmes ferroviaires nouveaux ou modifiés: <ul style="list-style-type: none"> ○ sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Infrastructure" ○ sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Contrôle-commande et signalisation" ○ sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Energie" ○ sous-système relatif au domaine de nature structurelle "Matériel roulant" ○ sous-système relatif au domaine de nature fonctionnelle "Exploitation et gestion du trafic" ○ sous-système relatif au domaine de nature fonctionnelle "Entretien" <p>(1) Définition selon annexe II de la directive 2008/57/CE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluation indépendante de la cohérence globale de la gestion des risques et de la sécurité de l'intégration du système évalué au sein du système ferroviaire dans son ensemble " 	<p>Règlement d'exécution (UE) no402/2013 de la Commission du 30 avril 2013 concernant la méthode de sécurité commune relative à l'évaluation et à l'appréciation des risques et abrogeant le règlement (CE) n°352/2009</p> <p>Spécifications Techniques d'interopérabilité requérant une appréciation des risques</p> <p>Exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées</p> <p>Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité</p> <p>Guides applicables de l'ERA</p> <p>Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>

W10- TRANSPORTS	
Phase, type et objet des inspections	Référentiels d'inspection <i>(réglementaires, normatifs, CdC, ...)</i>
10.1 -Transports Guidés	
<p>10.1.7 – Prestations d'évaluation de la conformité relatives à la sécurité des systèmes de transport ferroviaire ou des systèmes</p>	

<p>de transport public guidés urbains ou de leurs composants</p> <p>Evaluation indépendante de la sécurité (mission ISA « Indépendant Safety Assessment ») :</p> <p>sous-système ou composant relatif au domaine de nature structurelle « Contrôle commande et signalisation »</p> <p>sous-système ou composant relatif au domaine de nature structurelle « Matériel roulant»</p> <p>Evaluation indépendante de la sécurité (mission ISA) du système ferroviaire dans son ensemble</p>	<p>Norme EN 50126 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS)</p> <p>Norme EN 50128 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement – Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire</p> <p>Norme EN 50129 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement – Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation</p> <p>Objectifs et exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées</p> <p>Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité</p> <p>Méthode(s) d'inspection inter</p> <p>Norme EN 50126 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS)</p> <p>Norme EN 50128 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement – Logiciels pour systèmes de commande et de protection ferroviaire</p> <p>Norme EN 50129 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement – Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation</p> <p>Objectifs et exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées</p> <p>Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité</p> <p>Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p> <p>Norme EN 50126 – Applications ferroviaires – Spécification et démonstration de la fiabilité, de la disponibilité, de la maintenabilité et de la sécurité (FDMS)</p> <p>Norme EN 50129 – Applications ferroviaires – Systèmes de signalisation, de télécommunication et de traitement – Systèmes électroniques de sécurité pour la signalisation</p> <p>Norme EN 62267 – Applications ferroviaires – Transports guidés urbains automatiques (AUGT) – Exigences de sécurité</p> <p>Objectifs et exigences de sécurité résultant de l'identification des dangers, des risques et des mesures de sécurité associées</p> <p>Normes et règles de l'art rendues applicables par les spécifications des dossiers de sécurité</p> <p>Méthode(s) d'inspection interne(s) développée(s) par l'organisme d'inspection</p>
--	--

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS

Indice	Établi par	Date	Objet de la modification
A	J.P CHAUSSOY	20/12/2016	Création du document
B	J.P CHAUSSOY	30/01/2016	Modification suite à réunion avec le COFRAC du 17/01/2017
C	J.P CHAUSSOY	18/06/2018	Extension de la portée d'inspection au §10.1.7